



HONORAIRES TTC (TVA à 20%) au 15/04/2025

Charge acquéreur sauf exception prévue au mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation, commercial et terrain

Prix de vente TTC	Honoraires (Tranche non cumulatives)
De 0€ à 30 000€	4 000,00 €
De 30 001€ à 50 000€	5 000,00 €
De 50 001€ à 70 000€	6 000,00 €
De 70 001€ à 90 000€	7 000,00 €
De 90 001€ à 110 000€	8 000,00 €
De 110 001€ à 130 000€	9 000,00 €
De 130 001€ à 150 000€	10 000,00 €
De 150 001€ à 170 000€	11 000,00 €
De 170 001€ à 200 000€	12 000,00 €
De 200 001€ à 230 000€	13 000,00 €
De 230 001€ à 260 000€	14 000,00 €
De 260 001€ à 300 000€	15 000,00 €
Supérieur à 300 000€	5%

Estimation gratuite*

*rendu verbal

Etude de Marché
Personnalisée : 99€ TTC (offert dans le cadre de la prise d'un mandat)

Expertise Immobilière

Dans le cadre de la détermination de valeur IFI, expertise amiable, succession, rachat de part,...) :
Tarif sur devis détaillé*

*L'expertise immobilière ne sera pas réalisée dans le cadre d'une mise en vente du bien par l'agence sauf demande spécifique à l'issue de sa remise.

Honoraires de location baux d'habitation :

- Charge Bailleur :
 - Entremise et négociation : 120€ ttc (offert dans le cadre d'un mandat de gestion en cours)
 - Constitution de dossier et rédaction de bail : 60% du loyer mensuel
 - Etat des lieux : 40% du loyer mensuel
- Charge locataire :
 - Constitution de dossier et rédaction de bail : 60% du loyer mensuel dans la limite de 8€ TTC/M²
 - Etat des lieux : 40% du loyer mensuel dans la limite de 3€ TTC/M²



Gestion Locative (charge bailleur)

- 7% TTC des sommes encaissées
- Assurance loyers impayés : 3% TTC des sommes encaissées
- Recommandé avec accusé de réception : 12€ TTC
- Dossier huissier : 54€ TTC
- Prestation spécifique : 80€ TTC/heure
- Aide à la déclaration d'impôts : 60€ TTC

Honoraires baux commerciaux et dérogatoires (charges locataire)

- Entremise et négociation : forfait de 400€ TTC
- Constitution de dossier et rédaction de bail : 2 mois de loyer mensuel
- Etat des lieux : 50% du loyer mensuel

HONORAIRES DE NEGOCIATION

Cession de fonds de commerce, droit au bail, droit d'entrée

Prix de vente TTC	Honoraires (Tranche non cumulatives)
De 0€ à 50 000€	5 000,00 €
De 50 001€ à 70 000€	6 000,00 €
De 70 001€ à 90 000€	7 000,00 €
De 90 001€ à 110 000€	8 000,00 €
De 110 001€ à 130 000€	9 000,00 €
De 130 001€ à 150 000€	10 000,00 €
De 150 001€ à 170 000€	11 000,00 €
De 170 001€ à 200 000€	12 000,00 €
Supérieur à 200 000€	6%

SFD Immobilier SARL au capital de 30 000€ Société Indépendante membre de la coopérative Orpi France Siret 820 406 247 00016 Inscrit au RCS de Cherbourg TVA intracommunautaires : FR20 820 406 247

Carte Transaction – Gestion N°CPI 5001 2016 000 008 635 Garantie financière transaction de 120 000€ souscrite auprès de GALLIAN Immatriculation à l'ORIAS sous le numéro 18006628

Médiateur à la consommation - Vivons mieux ensemble – <https://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr/>
465 av de la libération – 54000 Nancy



Orpi

Bârème Syndic de copropriété au
15 Avril 2025

HONORAIRES DE BASE		Montant H.T	Montant T.T.C
Immeuble jusqu'à 5 lots principaux (forfait par an)		1 000,00 €	1 200,00 €
A partir de 6 lots principaux (par lot et par an)		200,00 €	240,00 €
Lots annexes (garages, parking, cave...) En sus des lots principaux, par lot et par an		50,00 €	60,00 €
HONORAIRES ANNEXES ET HONORAIRES POUR VACATION			
Honoraires pour vacation			
*Syndic heures ouvrables		75,00 €	90,00 €
*Syndic hors heures ouvrables		93,75 €	112,50 €
GESTION DES IMPAYES			
*Frais de relance simple		16,67 €	20,00 €
*Mise en demeure		25,00 €	30,00 €
*Remise du dossier à l'huissier, à l'avocat		100,00 €	120,00 €
*Injonction de payer		166,67 €	200,00 €
*Prise d'hypothèque		208,33 €	250,00 €
*Suivi de la procédure		A la vacation	A la vacation
ETAT DATE			
*Etablissement d'un pré état daté		Sur devis	Sur devis
*Etablissement d'un état daté		200,00 €	240,00 €
*Délivrance du carnet entretien		16,67 €	20,00 €
*Délivrance d'une copie de procès_verbal		16,67 €	20,00 €
*Délivrance d'une copie des diagnostics techniques		16,67 €	20,00 €
*Opposition article 20 Loi 10 Juillet 1965		83,33 €	100,00 €
GESTION DES TRAVAUX VOTES EN A.G			
Les travaux exceptionnels (autres que ceux d'entretien courant), décidés en Assemblée Générale pourront donner lieu à des honoraires supplémentaires fixés de gré à gré et qui ne pourront dépasser, en fonction du montant des devis, hors taxes le pourcentage ci-après:			
DIVERS			
*Gestion des archives dormantes		INCLUS	INCLUS
*Aide au déclaration fiscales		1 vacation horaire	1 vacation horaire
*Tirages de document (à la page)		0,17€ (forfait) 41,67€	0,20€ (forfait) 50,00€
*Photocopie du règlement de copropriété		Aux frais réels	Aux frais réels
*Location de salle		200,00 €	240,00 €
*Création du carnet d'entretien		250,00 €	300,00 €
*Immatriculation de la copropriété			

SFD Immobilier SARL au capital de 30 000€ Société indépendante membre de la coopérative Orpi France Siret 820 406 247 00016 inscrit au RCS de Cherbourg TVA intracommunautaires : FR20 820 406 247 Carte Transaction - Gestion N°CPI 5001 2016 000 008 635 Garantie financière transaction de 120 000€ souscrite auprès de GALLIAN

Immatriculation à l'ORIAS sous le numéro 18006628

Médiateur à la consommation-Vivons mieux ensemble - <https://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr/> 455 av de la libération - 54000 Nancy